



Arrêté n°2024-206

Le Maire de la commune de Lussac-les-Châteaux,
 Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
 Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
 Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,
 Vu la délibération n° 20200629-14 en date du Conseil municipal du 29 juin 2020 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade des fonctionnaires territoriaux,
 Vu l'arrêté 2020-294 en date du 31 décembre 2000 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 17 décembre 2020, pour une durée de 6 ans.

ARRETE PORTANT TABLEAUX ANNUELS D'AVANCEMENT DE GRADE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade d'animateur principal 1^e classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	BROUILLAUD EmmanuelH...	...animateur principal 2e classe...../..../.....	01/06/2024
2/..../...../..../.....
3/..../...../..../.....
4/..../...../..../.....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0
Effectif du grade d'avancement	1	0

Avancement au grade de rédacteur principal 1^e classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	...GUINET Isabelle	F.....Rédacteur principal 2e classe...	.././.....	.././.....
2/./.....	.././.....
3/./.....	.././.....
4/./.....	.././.....

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	0
Effectif du grade d'avancement	0	1

Avancement au grade d'adjoint technique principal 2^e classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	DELSALLE Karine.....	...F...	Adjoint technique	.././.....	01/06/2024
2	DOREAU Julien.....	...H...	Adjoint technique	.././.....	.././.....
3	FILLAUD Paméla.....	...F...	Adjoint technique	.././.....	.././.....
4	LORCEAU Maria.....	F	Adjoint technique	.././.....	.././.....
5	LEVESQUE PASQUET Emilie	F	Adjoint technique	.././.....	.././.....

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	5	6
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	4
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	5	7

Avancement au grade d'adjoint technique principal 1^e classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	PRZEWOZNY Dominique	H	Adjoint technique principal 2e classe/..../..../..../...
2			/..../..../..../....
3			/..../..../..../....
4			/..../..../..../....
5					

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	0
Effectif du grade d'avancement	0	1

Avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^e classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	LEBEAULT Aline	F	Adjoint administratif	08/06/2023	14/09/2024
2			/..../..../..../....
3			/..../..../..../....
4			/..../..../..../....
5					

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	1

Avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal 2^e classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	LETANG Alexie	F	Adjoint du patrimoine/..../..../..../..
2			/..../..../..../....
3			/..../..../..../....
4			/..../..../..../....
5					

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	0
Effectif du grade d'avancement	0	1

Avancement au grade d'agent de maîtrise principal

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	DEHAUD Olivier	...H...	Agent de maîtrise/..../....	01/06/2024
2			/..../..../..../....
3			/..../..../..../....
4			/..../..../..../....
5					

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0
Effectif du grade d'avancement	1	0

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Lussac-les-Châteaux, le 1^{er} juin 2024,
Le Maire



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié à l'intéressé(e) le